

## **AVIS PUBLIC**

## ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT INTITULÉ :

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 19 AFIN D'INTERDIRE LE GROUPE D'USAGE HABITATION DANS LA ZONE C-3 201 ET DE CRÉER LA ZONE C-2 243 À MÊME UNE PARTIE DE CELLE-CI COMPRENANT LES LOTS 5 138 946 ET LES LOTS 6 402 974 À 6 402 978

## AUX PERSONNES INTERESSEES PAR LE PROJET DE REGLEMENT ENUMERE CI-HAUT.

AVIS est donné, par la présente :

QUE le Conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation le 2 octobre 2023, à 19 h, à l'Hôtel de Ville sis au 65, route 338, Les Coteaux. Au cours de cette assemblée, le Conseil expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

QUE le conseil municipal a adopté, à sa séance ordinaire du 18 septembre 2023, le projet de règlement suivant :

 Règlement numéro 19-2023-03 modifiant le règlement de zonage numéro 19 afin d'interdire le groupe d'usage habitation dans la zone C-3 201 et de créer la zone C-2 243 à même une partie de celle-ci comprenant les lots 5 138 946 et les lots 6 402 974 à 6 402 978

Ce projet de modification a pour objet :

- De créer la zone C-2 243 à même une partie de la zone C-3 201
- De permettre les usages commerce de village (c-1), commerce régional (c-2), habitation multifamiliale et habitation mixte dans cette zone;
- De prohiber l'usage habitation dans la zone C-3 201

Zone visée par les modifications



QUE l'illustration ci-haute est disponible, pour consultation au bureau de la municipalité, aux heures ordinaires d'ouverture de celui-ci.

...2

QUE le projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 19 contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire;
QUE ce projet de règlement est disponible, pour consultation au bureau de la municipalité, aux heures ordinaires d'ouverture de celui-ci.
Donnee aux Coteaux, ce vingt-cinquieme (25 <sup>E</sup> ) jour du mois de septembre deux mille vingt-trois (2023).  Pamela Nantel Directrice générale et greffière-trésorière
CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je soussignée, Pamela Nantel, directrice générale et greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant les copies, aux endroits désignés par le Conseil, entre 13h00 et 14h00, le 25º jour du mois de septembre 2023.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 25e jour du mois de septembre deux mille vingt-trois.

Pamela Nantel Directrice générale et greffière-trésorière